



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2003/45
6 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et
du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
(Genève, 1^{er}-10 septembre 2003)

**OBSERVATIONS SUR LE DOCUMENT TRANS/WP.15/AC.1/2003/20
(OCTI/RID/GT-III/2003/20) PRÉSENTÉ PAR L'ALLEMAGNE**

**RÉVISION DE L'ÉPREUVE DE LA COMPATIBILITÉ CHIMIQUE
AVEC LES LIQUIDES POUR LES FÛTS ET LES BIDONS (JERRICANES)
EN PLASTIQUE, LES EMBALLAGES COMPOSITES (MATIÈRE PLASTIQUE),
LES GRV EN PLASTIQUE RIGIDE ET LES GRV COMPOSITES**

Communication du Gouvernement néerlandais*

Dans le document TRANS/WP.15/AC.1/2003/20 (OCTI/RID/GT-III/2003/20), l'Allemagne propose de réviser l'épreuve de la compatibilité chimique avec les liquides pour les fûts et les bidons (jerricanes) en plastique, les emballages composites (matière plastique), les GRV en plastique rigide et les GRV composites.

* Diffusée par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2003/45.

Les Pays-Bas approuvent en principe sans réserve le contenu du document. Toutefois, ils souhaiteraient signaler qu'il existe un projet de norme CEN/ISO (EN ISO 16101) qui en est au stade final de la mise aux voix et devrait être publié en tant que norme en 2003. Cette norme traite de l'épreuve de la compatibilité des plastiques des emballages de transport pour les marchandises dangereuses et comporte de nombreuses informations sur l'épreuve de la compatibilité chimique des emballages. Le contenu de la norme est comparable au document allemand.

Les Pays-Bas proposent de faire référence à cette norme dans les règlements RID/ADR au lieu d'introduire une procédure très détaillée comme le propose le document allemand.

Une référence à la norme présenterait les avantages suivants:

- La Réunion commune n'aurait pas à évaluer des procédures très détaillées et à les introduire dans les règlements.
- La Réunion commune n'aurait pas à examiner des modifications éventuelles pour lesquelles l'avis d'experts serait nécessaire.
- La norme EN ISO 16101 porte également sur des méthodes de laboratoire modernes d'assimilation des matières à des liquides de référence, alors que le document allemand renvoie à un document RID non officiel qui n'est plus à jour.
